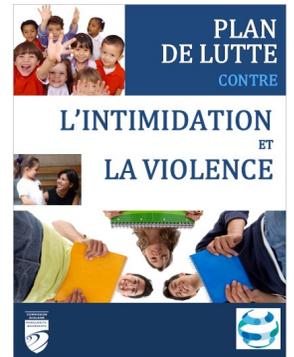




Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Notre-Dame-des-Sept-Douleurs



Date: 22 avril 2021.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le **16 juin 2019**. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet

Actions réalisées en 2020-2021:

- Programme Vers le pacifique (préscolaire 4 ans à 6e année)
- Trousse : « La danse des brutes » (3e année)
- Trousse: Non à l'Intimidation, qu'on se le dise! (4e année)
- Ateliers: Gang de choix: (6e année et plus vieux de la classe SAA) avec l'agent socio-communautaire
- Programme : Ma cour, un monde de plaisir (École et SDG)
- Dépôt de tous les documents du plan de lutte afin d'informer les parents, le personnel, la communauté: sur le site de ND7D
- Code de vie : bonification du fonctionnement (système SCP) et rencontres du comité
- Poursuivre le soutien au nouveau personnel, aux spécialistes et aux éducateurs du SDG
- Groupes de paroles : 6e année et SAA
- Offre de conférences web aux parents sur l'intimidation et l'autorégulation (Aider son enfant.com)
- Mise en place d'un calendrier d'enseignement des comportements attendus (à partir de janvier)
- Sondage CÉ sur le bien-être et la sécurité
- Ateliers donnés par la psychoéducatrice sur les stratégies pour bien jouer dans la cour de récréation (1re et 2e année)
- Ateliers donnés par le CPS Les Petits Renards sur la gestion des émotions (1re et 2e année)
- Mise en place d'un comité sur le racisme (personnel et parents)

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Impacts de nos actions :

- Augmentation du sentiment de sécurité chez les élèves et diminution du nombre de gestes de violence d'intimidation
- Bonne connaissance des modalités pour déclarer une situation aux adultes

Actions prévues pour 2021-2022 :

- Poursuite des actions réalisées en 2020-2021
- Bonification de l'implantation du SCP
- Animation d'un atelier sur l'utilisation des réseaux sociaux en 5e année
- Pièce de théâtre Une boule de papier dans la gorge (5e-6e année) Amène ton parent au théâtre
- Formation des médiateurs (4e, 5e et 6e année, élèves choisis par les pairs)
- Élèves bénévoles: surveillants de sorties progressives et de rangs. (4e à 6e année)
- Mise en place d'un conseil d'élèves
- Affiches de règles de jeux

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la lésion, de la blessure ou de l'oppression en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de lésion, de la blessure, d'oppression ou d'ostracisme (art. 13, LIP).

